

L'étalement urbain menace toujours plus de terres agricoles

BOUCHES-DU-RHÔNE

France Nature Environnement 13 publie la seconde édition de son « répertoire des zones agricoles en danger ». L'artificialisation nette avance.

La ville grignote la campagne. Adieu veau, vache, cochon, couvée... Et n'avez pas pleurer !», dit l'illustration en couverture de l'édition 2021 de l'atlas bucco-rhodanien des zones agricoles menacées. On y voit un paysan décamper, fourche en l'air, avec son bétail et ses volailles, terrorisé par l'avancée d'un monstre urbain.

Travail collaboratif nourri des remontées de 23 associations locales et des signalements de particuliers, l'inventaire 2021 dresse le tableau d'une situation inquiétante : « Le béton envahit encore davantage les terres agricoles des Bouches-du-Rhône. » Depuis sa première édition il y a 19 mois, FNE 13 constate un doublement des zones agricoles menacées, passées de 36 à 63 sur désormais 26 communes, soit 4 mauvais élèves supplémentaires dans la classe : Ensues-la-Barben, Marignane et Saint-Victoret. Là où le béton avance, c'est autant d'espaces de productions maraichères locales en circuit court qui disparaissent. Des jardins familiaux Joseph-Aiguier aux versants de la Serviane, la pression des promoteurs est forte à Marseille avec 6 zones de danger et 9 pour Aix-en-Provence. Quartier des Palombes à Puyricard, c'est une trentaine d'immeubles et un lotissement de maisons indivi-



Les terres maraichères du flanc Ouest du monastère de la Serviane à Marseille. Sur son versant Est, trois permis ont été annulés qui prévoyaient un énième « village de voitures » aux Trois-Lucs. PHOTO D.C.

duelles qui vont pousser sur des « terres cultivées de tout temps, fertiles et productrices ».

Épidémie de plateformes logistiques

Pertuis va consommer 202 ha de champs pour y faire pousser des lotissements sur la plaine inondable de la Durance avec une extension de zone d'activités. Arles est décidé à englober 1 270 ha de bonnes terres pour son contournement autoroutier. Aubagne pourrait bétonner 113 ha sur 11 zones d'urbanisation diffuses : Camp Major, la Coueste, les Gavots, Camp de

Sarlier, les Gargues, la Louve, Copello, Pin Vert, Saint-Pierre les Aubagne, La Durande et la plaine agricole d'Aubagne-Gémenos. Dans le répertoire de 108 pages, chaque zone a sa fiche détaillée : descriptif, nature de la menace, projet et permis en cours, données au plan local d'urbanisme, biodiversité existante, actions citoyennes engagées, propositions de projets alternatifs, etc.

De Grans à Miramas, une épidémie de plateformes logistiques sévit. 31 ha de prairies en AOP Foïn de Crau et 24 ha de vergers sont menacés par l'ex-

tension du centre logistique Clésud malgré de nombreuses réserves émises par la Mission régionale de l'Autorité environnementale (MRAE) en raison de la « haute sensibilité environnementale » de la zone. Puisqu'il n'est question ni de mesures d'évitement ni de réduction, une compensation est proposée, non pas en espaces agricoles ou naturels... mais en euros ! Le maître d'ouvrage financera les canaux d'irrigation de la Crau. Pour FNE13, cette mesure faussement vertueuse revient à instituer un droit à bétonner.

2 247

La superficie des zones agricoles menacées dans les Bouches-du-Rhône a augmenté, passant de 1 849 à 2 247 ha en 19 mois, un décompte non-exhaustif réalisé à partir de signalements citoyens et associatifs, aucune mairie ne communiquant son chiffre.

26

Quelle 26 communes se distinguent dont 4 font leur entrée dans le répertoire 2021 de l'artificialisation des sols : Ensues-la-Redonne avec sa ZAC de l'Aiguille, La Barben et son Rocher Mistral, Marignane et ses terres sacrifiées du Toès Ouest, Saint-Victoret avec la ZAC des Empallières.

63

La ville grignote davantage la campagne. L'étalement urbain se lit dans le nombre de zones menacées qui ont doublé passant de 36 à 63.

L'ancien préfet Dartout est parti pour Monaco en laissant une vague promesse durant l'élaboration du PLUi du Pays d'Aubagne : reclasser en zone agricole toutes les zones non encore bétonnées d'au moins 4 000 m² « dès lors qu'elles ont un potentiel agricole avéré ». Son successeur n'a rien dit, pas même sur sa stratégie pour faire respecter la circulaire gouvernementale de juillet 2019 prônant le « Zéro Artificialisation Nette ».

David Coquille

* *Bientôt en ligne sur fne13.fr, format papier : 10 euros*

« Le foncier agricole, un concentré des dérives »

Entretien avec Alain Goléa, le délégué aux terres agricoles de l'association France Nature Environnement 13.

La Marseillaise : C'est le second répertoire des terres agricoles menacées, qu'en attendez-vous ?

Alain Goléa : On est dans la fonction de lanceur d'alerte. C'est une photographie à l'instant T d'une situation très inquiétante qu'on veut porter à la connaissance de tous, des élus et responsables, du préfet à la présidente du conseil départemental et aux maires concernés, de telle façon qu'ils ne puissent pas dire « on ne savait pas ».

La situation s'est aggravée ?

A.G. : Oui et c'est anormal et désespérant.



Alain Goléa. PHOTO DR

L'artificialisation des sols est passée de 1 849 ha à 2 247 ha à l'échelle départementale. Quatre communes nouvelles sont entrées dans le répertoire : La Barben, Ensues, Marignane et Saint-Victoret.

Le contournement autoroutier d'Arles, c'était déjà 1 200 ha, tout ça pour faire gagner 20 mn à des camions. Depuis la première édition, nous sommes passés en 19 mois de 36 à 63 zones menacées. Ce n'est pas propre aux Bouches-du-Rhône, dans le Vaucluse, plus de 3 000 ha sont menacés ! La Cour des comptes a calculé qu'au plan national 596 000 ha ont été artificialisés en 10 ans.

Quelles leçons en tirez-vous ?

A.G. : On voit clairement que la protection du foncier agricole est un con-

centré des dérives du système, le point de rencontre entre le clientélisme, le copinage, l'affairisme et les pressions immobilières. La loi sur le foncier agricole est différée d'année en année pour satisfaire des intérêts financiers. Les Bouches-du-Rhône veulent être le n° 1 dans l'installation de plateformes logistiques qui consomment du foncier agricole, de Grans à Miramas.

De l'espoir à Marseille avec la nouvelle municipalité qui a mis son veto à des opérations ?

A.G. : On ne peut se satisfaire de paroles, il faut passer aux actes rapidement, car les besoins des habitants sont là. Décider de sanctuariser les Charmerettes, la Serviane et les Caillols ne doit pas prendre trois ans.

Propos recueillis par D.C.